

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 445

Artikel: Le lobby nucléaire à l'action
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Politique énergétique: Energie Ouest-Suisse fait cavalier seul

Voilà une manifestation réunissant les appuis les plus divers, c'est le moins que l'on puisse dire ! Etaient d'accord à Lausanne (la réunion, prévue jeudi 16 mars, n'avait bien sûr pas encore eu lieu au moment de la rédaction de cet article. Réd.) pour protester contre la politique menée par Energie Ouest-Suisse (EOS) des groupements opposés au « tout-nucléaire » comme les comités antinucléaires de soutien à Kaiseraugst, les comités anti-déchets de Lucens et de Moudon, le comité de coordination contre Verbois nucléaire, mais aussi le Parti socialiste vaudois, le Parti ouvrier et populaire, le Comité d'action syndicale, la Ligue marxiste révolutionnaire, les Amis de la terre vaudois et neuchâtelois, le Groupement pour la protection de l'environnement, le Mouvement pour la libération de la femme, entre autres...

Et voilà mis à jour, enfin, devant l'opinion, un

sérieux court-circuit dans le contrôle démocratique de la politique énergétique. Car EOS, qui fournit jusqu'à 50% de la quantité totale d'électricité consommée dans les cantons de Genève, Vaud et Fribourg, appartient presque en totalité aux pouvoirs publics de la Suisse romande, par le « truchement des entreprises cantonales et régionales auxquelles incombe l'obligation de fournir le courant soutiré par leurs abonnés ». Pour mémoire, les actionnaires d'EOS (et les participations au capital social) :

Commune de Lausanne,	
Services Industriels	22,72%
Services Industriels de Genève	18,13%
Compagnie Vaudoise d'Electricité	15,56%
Entreprises Electriques Fribourgeoises	14,89%
Société romande d'Electricité	11,66%
Forces Motrices Neuchâteloises SA	5,88%
Forces Motrices Valaisannes SA	5,30%
Banque Cantonale Vaudoise	2,17%
Elektrizitätswerk Basel	1,74%
Société de Banque Suisse (Genève)	0,95%
Municipalité de Sion	0,35%

Caisse de retraite du personnel	0,30%
Société Electrique Vevey-Montreux	0,18%
Services Industriels de Sion	0,16%
Deux personnes physiques (anciens administrateurs)	0,01%

Une telle manifestation réactivera-t-elle le contrôle de la collectivité sur une société dont la direction a depuis longtemps pris l'habitude de s'exprimer au nom d'intérêts particuliers ?

Ne voit-on pas EOS affirmer sans autres la nécessité de la construction de la centrale de Verbois, alors même que cette construction ne compte plus parmi les priorités immédiates : « (...) Pour faire face à l'accroissement présumé des besoins futurs en Suisse romande, EOS projetée de construire une centrale nucléaire à Verbois, canton de Genève » (publication officielle d'EOS).

Ne voit-on pas EOS, dans son dernier rapport (exercice 1976/1977), prendre position contre l'initiative parlementaire déposée par le socialiste vaudois Meizoz (moratoire de quatre ans dans la construction de centrales nucléaires), et ce avant même que les Chambres en aient délibéré : « (...)

Le lobby nucléaire à l'action

Energie Ouest-Suisse, dans son rapport sur l'exercice 1976/1977 que nous citons ci-dessus, fait également feu des quatre fers contre le projet de modification de la loi fédérale de 1959 sur l'énergie atomique; il s'agit en effet d'un des points importants sur lesquels se polarise la controverse sur la politique énergétique dans notre pays. Le lobby nucléaire, dont EOS embouche sans autres les trompettes, ne saurait admettre notamment que soit prévu dans le texte en question l'octroi d'une autorisation générale pour la construction d'une installation atomique, « autorisation qui ne pourrait être délivrée qu'une fois admis que l'installation où l'énergie qui doit y être produite répond vraisemblablement à un besoin effectif dans le pays ». Un des arguments d'EOS : « On ne voit

pas pourquoi l'économie électrique serait seule frappée d'une mesure de contrôle, alors que la promotion d'autres agents énergétiques ne se heurterait à aucune restriction et se poursuivrait dans certains cas à l'encontre de la tendance à modérer la consommation d'énergie, telle qu'elle est à juste titre prêchée de toutes parts »...

Indépendamment de la valeur relative de tels arguments, il faut savoir qu'ils font partie d'une vaste entreprise de mise en condition (les « anti-nucléaires » publient eux aussi, naturellement, une certaine documentation, mais ces efforts-là ne bénéficient pas de l'appui logistique d'entreprises vivant sur des fonds publics...) des parlementaires. Voyez par exemple la commission du Conseil national, présidée par le socialiste schaffhousois Kurt Reiniger et qui examine en particulier les propositions de révision de la loi atomique ! Ces

députés-là sont dans le collimateur de l'industrie électrique qui a publié à leur intention des documents où elle donne la grosse artillerie pour appuyer ses thèses; leur a été distribuée notamment une documentation complète¹ où on retrouve les signatures les plus lourdes du lobby nucléaire : pour les problèmes juridiques posés par l'implantation des centrales, MM. Gugler, directeur attaché à l'Union des centrales suisses d'électricité, Hunziker, directeur à Motor-Columbus, et Isler, président des Forces motrices du nord-ouest; pour les questions techniques, MM. Trümpy, président d'Atel, Dommann, directeur aux Forces motrices du nord-ouest, et Stoll, directeur des Forces motrices bernoises; pour couronner le tout, l'avis d'un expert en droit administratif (EPFZ, Zurich), le professeur Jagmetti.

¹ Voir par exemple le « Tages Anzeiger » du 13.3.78.